



AVRIL 2024 ET TOUJOURS PAS DE VENISE VERTE !

ON RESTE MOBILISÉS : TOUS ENSEMBLE LE 12 MAI !

Après de longs mois de mobilisation, le recours contre le projet de bétonisation d'un immeuble de 15 mètres de hauteur en bord de Somme se poursuit.

Rappelons que le tribunal administratif a demandé à la SCCV Venise Verte de revoir sa copie, par le biais d'un sursis à statuer de 4 mois. Denise Verte, aux côtés des requérants, est dans l'attente du jugement qui marquera la fin de cette étape...

Pour patienter, et pour fêter l'arrivée du printemps, nous vous proposons de nous retrouver dans la joie et la bonne humeur **le dimanche 12 mai, à partir de 11h30.**



Au programme :

- **Apéro festif sur le site Gaston Gambier, en mode auberge espagnole : on vous y attend à partir de 11h30,**
- **Exposition "Ma Venise Verte, c'est..."**

Nous proposons aux enfants qui le souhaitent de venir avec un dessin du projet qu'ils imaginent à la place du projet d'immeuble.

Les adultes peuvent aussi participer. Vous ne savez pas dessiner? Pas de souci, on accepte d'autres formats de présentation, y compris rédigés.

L'ensemble des propositions sera exposé lors de l'apéro festif.



Et toi, c'est quoi ton projet ?

Si tu avais une baguette magique, qu'aimerais-tu créer sur le terrain en face de la Somme, à côté du pont Gambier ?

Tu es inspiré, tu as plein d'idées, des sérieuses comme des loufoques ? Alors, dessine ton projet ! Nous t'invitons à le dessiner ou à le peindre tel que tu le rêves.

Tu peux emmener ta création le dimanche 12 mai prochain. Il y sera exposé. Si tu ne peux pas venir, tu peux déposer ton dessin à un membre de l'association en ajoutant ton prénom et ton âge.

Le plus beau projet remportera le trophée Denise Verte et sa farandole de bonbons !

Recours administratif : où en est-on?

En septembre dernier, le tribunal administratif a considéré que le dossier de demande de permis de construire déposé par la SCCV LA VENISE VERTE et accordé par la mairie de Camon était incomplet.

Elle a prononcé un sursis à statuer de quatre mois : il appartient à la SCCV de compléter son dossier.

Cette instruction a débouché sur un permis de construire modificatif, qu'il a été nécessaire de contester à nouveau. Le dossier donnera lieu prochainement à un jugement du tribunal administratif.

Ce n'est qu'une fois ce jugement rendu qu'un délai d'appel (pour les demandeurs comme pour les défenseurs) sera ouvert dans les deux mois suivant la notification de la décision définitive.

Permis modificatif : le compte n'y est pas !

L'un des points d'incomplétude relevés par le tribunal administratif concernait le manque d'appréciation de l'impact visuel de l'immeuble dans son environnement.

On n'a pas été déçu... comme pour la concertation publique à Camon, on a longuement cherché les immeubles sur le visuel du permis modificatif, avant de les trouver joliment dissimulés sous une épaisse végétation...

Un des deux visuels versés au permis modificatif



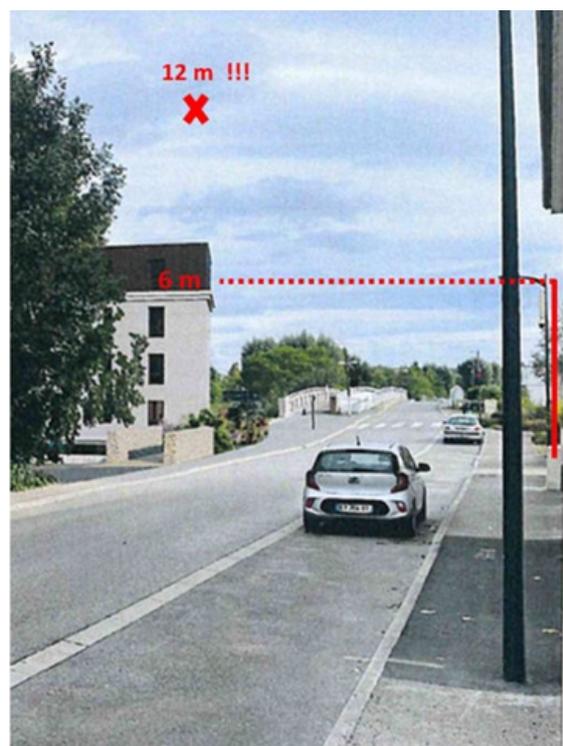
Mais, forcément un peu méfiants, on a refait les calculs.

L'insertion de l'immeuble est largement minimisée sur les deux plans remis, et ce de façon très grossière...

Pour s'en convaincre, depuis la rue René Gambier, il est prouvé factuellement grâce au mobilier urbain (ici, un lampadaire existant mesuré à 6 mètres de hauteur, situé juste en face du projet et reproduit sur le visuel versé au permis modificatif) que le bâtiment n'est pas représenté à la hauteur prévue (ici 12 mètres attendus).

Le procédé est l'aveu même que le projet est inadapté dans cet environnement. La volonté est clairement celle de tromper l'appréciation de l'impact visuel.

L'association vous propose donc une version plus concrète du projet sur la page suivante...



Lampadaire existant 6 m

CAMON

Les opposants à la Venise Verte déposent un nouveau recours

Le collectif Venise Verte a déposé le 18 mars un mémoire auprès du tribunal administratif d'Amiens pour dénoncer le permis de construire modificatif du programme immobilier.

ESTELLE THÉBAUD

Les opposants au programme immobilier de 33 logements le long de la Somme rue René-Gambier saisissent à nouveau le tribunal administratif d'Amiens. Le collectif Venise Verte a déposé un mémoire le 18 mars 2024 pour dénoncer le permis de construire modificatif réalisé par le promoteur.

DES ÉLÉMENTS MESSONGERS

Ce permis modifié « apporte des éléments mensongers », explique le collectif qui mène la lutte depuis 2022. « L'insertion de l'immeuble dans son environnement est très largement minimisée dans les deux plans déposés. Sur la vue depuis la rue René-Gambier, il est prouvé factuellement grâce au mobilier urbain existant, mesuré à six mètres de haut et situé juste en face du projet, que le bâtiment présent culmine à environ sept mètres. Lors des plans, des 12 mètres que l'immeuble s'est attribué à cet endroit. »

Saisi par le collectif, le tribunal administratif d'Amiens avait estimé début octobre 2023 que le dossier de demande de permis de construire « était incomplet ». Il ne contenait par exemple pas de perspective permettant aux



En Somme, les opposants au projet étaient rassemblés sur le site à l'occasion de la parution mondiale des plans. (D'ici)

services instructeurs « d'apprécier l'impact visuel sur le marais des Bœufs ».

LES BROTS À CONSTRUIRE SONT ACQUIS

Pour le maire de Camon Jean-Claude Renaux, ce nouveau recours relève « d'une question de goût ». Cette fiche des anciens ateliers de réparation de bateaux a été « identifiée comme constructible par les services de la

direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ». Jean-Claude Renaux précise encore que « les droits à construire sont acquis et ne sont plus négociables » par le promoteur. Le maire de Camon estime « être très fier sur ce dossier politique et je ne suis pas naïf sur la nature de leur combat ». Le collectif se présente de son côté comme apolitique et « porte-parole de la population qui rejette massivement ce projet ».

Une opération de haut vol !

Le 4 février dernier à l'occasion de la journée mondiale des zones humides, Denise Verte a lancé "l'opération 15 mètres". Des ballons à l'hélium ont été montés à 15 mètres pour visualiser la hauteur qu'atteindront les bâtiments.

Cela nous a permis de projeter l'impact visuel du projet encensé par le maire de Camon. Et surtout de contrebalancer les projections grossières du permis modificatif.



▲ Placement des ballons et mesure à l'aide de mire



▲ Vue arrière du bâtiment



▲ Vue depuis le chemin de halage



▲ Vue depuis le jardin d'un riverain

▼ Relais dans la presse



L'appel à un pédologue

Un pédologue indépendant a été missionné par l'association. Il a conclu que le site du projet est localisé en zone humide dégradée et dans une zone d'expansion de crue.

L'expert a également noté que la compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) n'est pas développée et que le dossier ne présente pas d'étude du triptyque Eviter-Réduire-Compenser.

On a rencontré Alternatiba

Denise Verte a été sollicitée par le réseau Alternatiba, mouvement pour le climat et la justice sociale. Le 23 mars, nous avons eu le plaisir de rencontrer Alexandre Wettstein, représentant de l'association.

Nous avons pu lui faire découvrir le site magnifique et lui présenter le projet de construction qui le dénaturera profondément.

Alternatiba sera à nos côtés pour les prochaines étapes à venir et soutient notre démarche.

de g. à d. K. Maloinne, C. Melat, M. Fabre, A. Wettstein



Retour sur la première assemblée générale de Denise Verte

En décembre dernier se tenait la première assemblée générale de Denise Verte. Ce fut l'occasion de revenir sur plus d'une année de mobilisation, et de décider des actions à venir.

Une trentaine d'adhérents et soutiens étaient présents, en plus des membres du conseil d'administration.

A noter l'absence du maire de la commune de Camon, pourtant invité par l'association.

Le conseil d'administration s'étoffe

Il est désormais composé de 11 membres actifs. Merci à Céline, Bruno et Claude d'avoir accepté de donner de leur compétence et de leur temps.

Bureau

Marie-Madeleine FABRE, présidente
Antoine CAUX, vice-président
Olivier MALOINGNE, trésorier
Régis COSSIN, vice-trésorier
Lola VICINI, secrétaire

Autres membres du CA : Céline DELENCLOS, Damien DORNA, Bruno LE BORGNE, Karen MALOINGNE, Claude MELAT, Christine MORRIER



▲ Marie-Madeleine Fabre, présidente, et Olivier Maloingne, trésorier

Un point détaillé a été réalisé sur les comptes annuels de l'association. Les dons et adhésions des nombreux soutiens ont permis de financer les premières factures de la procédure (avocat, huissier) ainsi que, de façon marginale, la communication et la logistique autour des différents événements organisés.

Les adhésions et dons pour l'année 2024 sont toujours possibles et nécessaires pour continuer à soutenir Denise Verte. Ils permettront de financer les suites de la procédure et à faire appel à différents experts pour enrichir le dossier visant à faire annuler le permis de construire.

Pensez à renouveler votre adhésion !



DENISE VERTE



association.deniseverte@gmail.com



deniseverte.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

